



Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Actuel

Fiasco en matière de politique de neutralité :

En mai 2025, des chars de combat français seront tractés à travers la Suisse neutre par une locomotive des CFF !

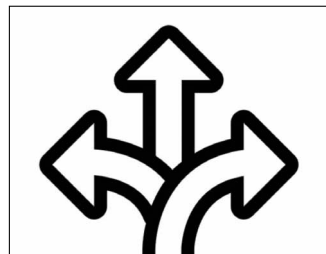


No 11 | JUIN 2025



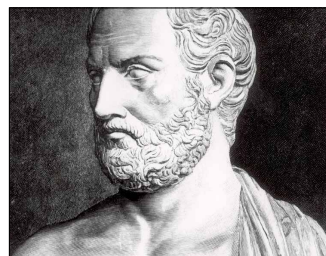
La neutralité ne relève pas de la nostalgie, mais d'une nécessité

Page 2



Un pays qui fait preuve de souplesse en matière de neutralité n'est pas fiable

Page 5



Neutralité : une question de principe

Page 6



Le mot du président



La neutralité ne relève pas de la nostalgie, mais d'une nécessité

Chers membres, donateurs
et sympathisants,

Dans une chronique publiée dans la NZZ du 20 mai 2025, le chercheur spécialiste de la paix Günther Baechler déclare que la neutralité suisse est désormais obsolète. Il demande que l'armée suisse s'engage militairement dans les pays baltes et fournisse du matériel militaire à l'Ukraine dans le cadre du « groupe Ramstein », une alliance entre les pays membres de l'OTAN et de l'UE. Baechler plaide pour un rapprochement fondamental avec l'OTAN.

Mais la neutralité n'est pas un vestige du passé – elle est l'expression de notre indépendance et de notre sens des réalités en matière de politique de sécurité. Dans un monde de plus en plus caractérisé par la formation de blocs géopolitiques, la Suisse neutre doit rester une bâtisseuse de ponts, une médiatrice et un refuge pour l'aide humanitaire indispensable.

Compte tenu de la désintégration progressive de l'UE, de l'importance croissante des pays BRICS* et du cloisonnement des économies nationales, voire du comportement isolationniste de certains pays en matière de droits de douane, il semble aventureux de remettre sérieusement en question la souveraineté et la neutralité de la Suisse.

C'est grâce à sa neutralité crédible, et non malgré elle, que la Suisse jouit d'une grande confiance, notamment dans les pays asia-

tiques, ce qui se traduit notamment par des relations commerciales lucratives. Voulons-nous vraiment jouer cet atout ? Et pourquoi devrions-nous nous rapprocher des forces armées de l'UE, aujourd'hui peu aptes au combat, au lieu de réarmer notre propre armée afin de pouvoir assurer nous-mêmes notre défense ?

La neutralité n'est pas synonyme de passivité. Bien au contraire : elle signifie la capacité d'agir sans ingérence extérieure, l'engagement en faveur de la paix plutôt que la prise de parti dans la guerre. Elle repose sur un sentiment de solidarité et sur la volonté de défense inébranlable des générations passées, que nous devrions absolument retrouver. La Suisse contribue à la stabilité européenne non pas par sa loyauté envers ses alliés, mais plutôt par une diplomatie crédible, sa disposition à se défendre et la confiance dont jouit son impartialité dans le monde entier.

Ceux qui rejettent cette attitude ne gagnent pas plus de sécurité, mais perdent plutôt en liberté et en prospérité.

Dr Stephan Rietiker

Devenir membre
Pro Suisse



ISSN 2234-9723

Rédaction Pro Suisse
Case postale
3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27
redaction@prosuisse.info

Compte postal: 30-10011-5

Legs

En rédigeant votre testament, vous décidez, au-delà de votre mort, de ce qui adviendra de vos économies, papiers valeurs et immeubles. En prenant en considération Pro Suisse, vous soutiendrez notre travail pour le maintien d'une Suisse indépendante et neutre.

Nous vous en remercions cordialement.

*L'acronyme désigne le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Ainsi que leur collaboration avec d'autres États (dont notamment l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran et les Émirats arabes unis). L'objectif est de former un contrepoids aux nations industrialisées établies et de représenter les intérêts des pays émergents dans le processus de mondialisation.



Walter Wobmann

ancien conseiller national, président du
« Comité de l'Initiative sur la neutralité »
Vice-président de Pro Suisse



La Commission de politique extérieure laisse passer une chance —

mais nous ne nous laisserons pas intimider !

Le 27 mai 2025, la Commission de politique extérieure du Conseil des États (CPE-E) a décidé, par 9 voix contre 3 et 1 abstention, de recommander à son conseil (le Conseil des États) de rejeter l'initiative populaire. Une demande de contre-projet direct a été rejetée par 7 voix contre 6.

La majorité ne juge pas nécessaire de modifier la pratique en matière de neutralité et estime qu'il est extrêmement important de pouvoir appliquer la neutralité de manière flexible dans le cadre des dispositions du droit international en vigueur, en particulier dans le contexte international actuel. Elle estime que l'inscription d'une définition rigide de la neutralité dans la Constitution n'est pas dans l'intérêt de la Suisse et restreindrait sa marge de manœuvre en matière de politique étrangère. Aux yeux de la majorité, l'acceptation de l'initiative reviendrait à renoncer à l'application souple de la neutralité, qui est essentielle pour la sauvegarde des intérêts de la Suisse et qui a fait ses preuves. La minorité qui soutient l'initiative juge en revanche nécessaire de définir la neutralité dans la Constitution, afin de lui donner une base légale plus claire et plus stable et de renforcer ainsi la crédibilité de la Suisse en matière de politique étrangère. La commission renonce à présenter un contre-projet.

Le caractère unique de la neutralité suisse

La neutralité suisse, à savoir la neutralité permanente, armée et intégrale, est le principal instrument de maintien de la paix pour notre pays. C'est particulièrement vrai à l'heure actuelle. La neutralité garantit à la Suisse de ne pas être attaquée par un ennemi. La crédibilité,

la fiabilité et la confiance dans la politique de neutralité de la Suisse sont toutefois indispensables pour prévenir la guerre.

La question centrale est la suivante : neutralité crédible ou guerre ?

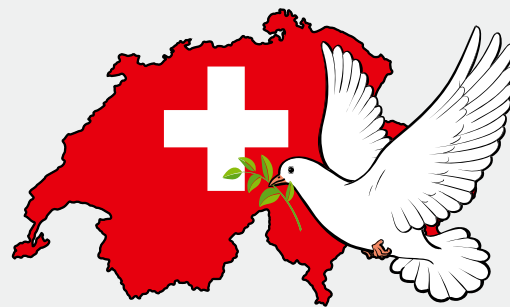
La Suisse a le choix entre deux alternatives : la neutralité ou la guerre. Seule une neutralité totale permet à la Suisse d'éviter d'être entraînée dans des guerres. Seule cette neutralité garantit que la Suisse n'est partie prenante dans aucun conflit. Si elle n'est l'alliée d'aucune des parties belligérantes, elle n'est pas non plus leur ennemie. Cela protège notre pays contre toute attaque.

On ne se laissera pas déstabiliser !

Le fait que la Commission de politique extérieure du Conseil des États n'ait pas présenté de contre-projet à l'initiative populaire n'est pas un inconvénient. Bien au contraire : la commission aurait certainement présenté une proposition qui aurait dilué la demande fondamentale et n'aurait servi qu'à faire échouer l'initiative lors de la votation. L'initiative sur la neutralité sera désormais examinée par la première chambre, le Conseil des États, lors de la session d'été. Il nous appartient désormais de continuer à préparer la campagne avec toute notre énergie.



Chacun et chacune d'entre nous doit se battre pour le oui, dès maintenant : commandez notre drapeau pour balcon, nos tracts, nos autocollants, écrivez des lettres aux courriers des lecteurs, discutez ! Nous vous remercions chaleureusement.



Quel est l'objectif de l'initiative pour la neutralité ?

La neutralité suisse est devenue un enjeu politique central. On aspire désormais ouvertement à un rapprochement avec l'OTAN et, sur le plan militaire, avec l'UE. La Suisse n'est plus en mesure de mener sa politique de paix et de négociation. Cela met en danger notre sécurité. D'autre part, la neutralité jouit toujours d'une grande estime au sein de la population.

C'est pourquoi la neutralité suisse doit être concrétisée dans l'article 54a de la Constitution fédérale afin qu'elle ne soit plus soumise à l'arbitraire :

1. La Suisse est neutre. Sa neutralité est **permanente et armée**.
2. La Suisse **n'adhère à aucune alliance militaire ou défensive**. Une collaboration avec de telles alliances est réservée en cas d'attaque militaire directe contre la Suisse ou en cas d'actes préparatoires à une telle attaque.
3. La Suisse ne participe pas aux conflits armés entre États tiers et ne prend pas **non plus de mesures coercitives non militaires** contre des États en guerre. Sont réservés les engagements envers **l'Organisation des Nations Unies (ONU)** ainsi que les mesures visant à **empêcher le contournement** de mesures coercitives non militaires prises par d'autres États.
4. La Suisse met sa neutralité permanente au service de la prévention et du règlement des conflits et se tient prête à jouer **un rôle de médiatrice**.

La neutralité de la Suisse est **un modèle qui a fait ses preuves** et un élément central de notre identité démocratique directe. Elle constitue une forme de **politique de paix** qui permet au pays de faciliter les négociations de paix, d'agir en tant que médiateur et de fournir une aide humanitaire. La neutralité est également vitale pour le droit international humanitaire et des institutions telles que **le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**.

Grâce à la **neutralité suisse**, de nombreuses **guerres** ont pu être évitées et la **paix** a pu être préservée **en Suisse** pendant des siècles. La neutralité est l'instrument le plus important pour **garantir la paix**.

C'est vrai non seulement pour le passé, mais aussi pour le présent. **La crédibilité, la fiabilité et la confiance** sont indispensables pour empêcher la guerre.

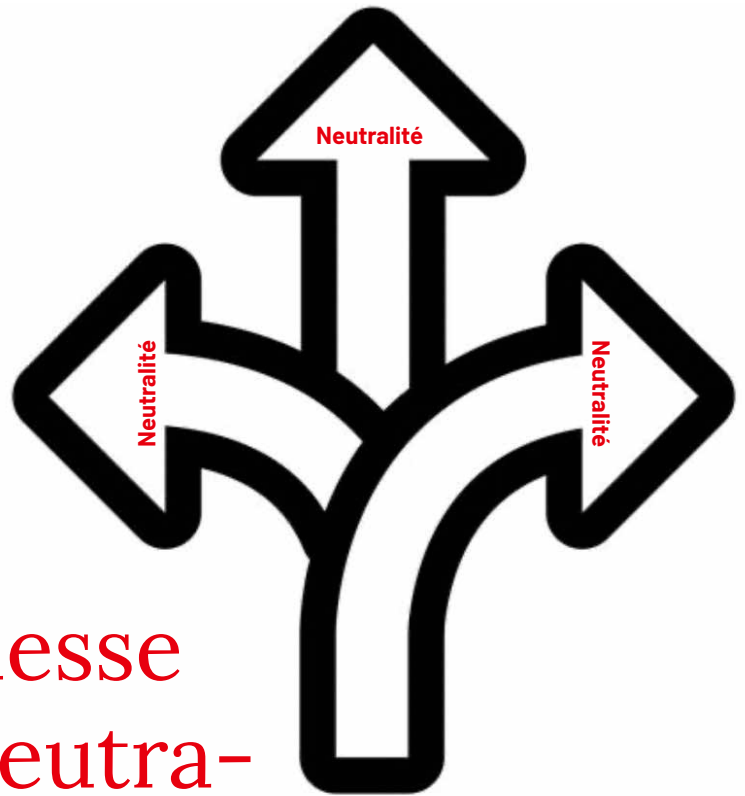
Cela n'est possible que si la neutralité suisse est

- **permanente** (éternelle),
- **armée** (par une armée de défense) et
- **globale** (intégrale), c'est-à-dire qu'elle interdit non seulement les interventions militaires à l'étranger, mais aussi les **mesures coercitives non militaires** (sanctions économiques, sanctions diplomatiques, restrictions de voyage).

Seule une telle neutralité peut garantir la crédibilité, la fiabilité et la confiance.



Dr. René Roca, est professeur de gymnase et docteur en histoire. Il a fondé et dirige l'Institut de recherche sur la démocratie directe et est membre du comité de l'initiative pour la neutralité.



Un pays qui fait preuve de souplesse en matière de neutralité n'est pas fiable

L'initiative sur la neutralité vise à inscrire clairement la neutralité suisse dans la Constitution. L'objectif est de garantir une politique de paix globale et de renforcer les traditions humanitaires de la Suisse.

La Suisse devrait enfin se doter d'une politique de sécurité autonome et indépendante. Cela aurait dû être fait depuis longtemps, mais cette question est sans cesse renvoyée aux calendes grecques. La Constitution fédérale suisse définit très clairement les compétences politiques nécessaires à une politique de sécurité réaliste. Celle-ci comprend un engagement clair en faveur de la neutralité et d'une armée de milice.

Conformément à la Constitution fédérale, c'est au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour préserver la neutralité de la Suisse. Comme ils ne le font pas, l'initiative sur la neutralité a été déposée. L'initiative sur la neutralité vise à ancrer clairement la neutralité suisse dans la Constitution afin de garantir une politique de paix globale et le renforcement des traditions humanitaires (CICR).

Le Conseil fédéral, tout particulièrement, a besoin de lignes directrices pour sa politique étrangère. Une fois accepté, le nouvel article sur la neutralité suisse ne doit pas rester lettre morte, mais constituer un mandat clair pour le Conseil fédéral et le Parlement.

Après avoir été déposée l'année dernière, l'initiative fait actuellement l'objet d'intenses discussions au sein des commissions des Chambres. Un contre-projet visant à supprimer des éléments importants du texte de l'initiative n'est pas à exclure. La votation populaire devrait avoir lieu le 8 mars 2026. Dans son message sur l'initiative sur la neutralité, le Conseil fédéral propose, sans surprise, de la rejeter.

Selon lui, l'initiative inscrirait dans la Constitution une « conception rigide de la neutralité » et limiterait trop fortement sa marge de manœuvre en matière de politique étrangère.

C'est pourtant précisément ce qui est demandé et ce qui est très important. Le Conseil fédéral souhaite conserver sa « flexibilité » dans l'application de la neutralité.

L'initiative sur la neutralité vise à ancrer clairement la neutralité suisse dans la Constitution afin de garantir une politique de paix globale et le renforcement des traditions humanitaires (CICR).

Cependant, on ne peut plus faire confiance à un pays qui applique sa neutralité de manière flexible. Un tel relativisme n'est rien d'autre que du cherry picking. Comme nous le constatons actuellement, la crédibilité d'un tel pays fond comme neige au soleil comme on le constate à présent.

Le deuxième argument invoqué par le Conseil fédéral contre l'initiative tient au fait qu'il souhaite continuer à prononcer des sanctions contre les États en guerre en dehors du cadre de l'ONU. Or, des études montrent clairement que de telles sanctions sont vaines (voir la Russie aujourd'hui), qu'elles touchent avant tout la population civile et qu'elles empêchent tout dialogue normal pendant une longue période.

La situation politique mondiale actuelle, particulièrement délicate, dans laquelle l'Europe mise, comme avant la Première Guerre mondiale, sur le réarmement et la politique d'alliances (on réclame par exemple une « triple entente moderne »), représente une grande chance pour les pays neutres et non alignés. En tant qu'États fiables,

ceux-ci doivent promouvoir la paix et la coopération. Renforcée par le nouvel article constitutionnel, la neutralité armée permanente de la Suisse pourrait, parallèlement à la mise en place d'une défense autonome aussi large que possible, créer les bases nécessaires pour engager le dialogue avec tous et bâtir une nouvelle architecture européenne de sécurité.

À cet égard, la Suisse doit jouer un rôle d'architecte aux côtés d'autres pays pacifistes. Il convient de rappeler le processus de la CSCE, que la Suisse a activement soutenu et qui a finalement mis fin à la guerre froide. Pour les États-Unis, la neutralité a toujours eu quelque chose d'« immoral ». Mais cela ne doit pas nous préoccuper outre mesure. Pendant la Seconde Guerre mondiale et pendant un certain temps ensuite, la Suisse a été une « grande puissance diplomatique ». Elle doit s'appuyer sur cette expérience et mettre à nouveau ses bons offices au service de la paix.

Commentaire de René Roca dans la NZZ du 25 avril 2025

Neutralité : une question de principe



Le Dr Pascal Lottaz est professeur associé à l'université de Kyoto, au Japon, où il étudie la neutralité dans les relations internationales et dirige le réseau de recherche neutralitystudies.com. Citoyen suisse, il vit au Japon depuis 10 ans et est membre de la section internationale du Parti socialiste.

Qui a inventé la neutralité ? Non, cette fois-ci, il ne s'agit ni de Ricola ni de la Suisse. La neutralité est en effet beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense. On la trouve déjà il y a 2400 ans, aussi bien dans la Grèce antique que dans l'Inde ancienne.

Chez les Grecs, ce fut l'historien Thucydide qui, dans son récit des guerres du Péloponnèse, rapporta les efforts des Méliains pour maintenir la neutralité de leur État insulaire dans le conflit qui opposait Athènes et Sparte. Malheureusement, leur initiative n'a pas abouti.

Les Athéniens ont placé les citoyens de Mélos devant un choix cornélien : rejoindre leur alliance et envoyer leurs fils se battre pour eux, ou être anéantis. Bien que leur armée fût largement insuffisante, les Mélosiens ont décidé de se battre pour leur droit « divin » à la

neutralité. Ils ont refusé l'alliance et ont été exterminés peu après par les Athéniens. C'est précisément de cet essai sur Mélos que provient la phrase « les forts font ce qu'ils veulent et les faibles souffrent ce qu'ils doivent ».

Quasiment à la même époque, en Inde, le savant Kautilya écrivait sur les conditions dans lesquelles un roi devait préserver sa neutralité, par exemple parce qu'il n'avait rien à gagner des guerres des autres ou parce que la destruction mutuelle de ses ennemis servait ses intérêts.

On voit donc que l'origine de la neutralité ne se trouve pas dans le droit international – qui n'est apparu que 2000 ans plus tard – mais dans la réflexion stratégique sur la guerre et la paix.



On voit donc que l'origine de la neutralité ne se trouve pas dans le droit international – qui n'est apparu que 2000 ans plus tard – mais dans la réflexion stratégique sur la guerre et la paix.

Heureusement, nous avons beaucoup appris au fil des siècles partout dans le monde et avons incorporé une grande partie de ces réflexions dans ce que l'on appelle le « droit international de la neutralité », comme les Conventions de La Haye, toujours en vigueur, qui définissent ce que les États neutres doivent faire et ne pas faire pendant les guerres entre tiers. Ces règles ne viennent pas de nulle part, mais sont le fruit de plusieurs siècles d'expérience sur ce qui se passe lorsqu'un tiers non impliqué commence à soutenir directement ou indirectement des parties belligérantes : il est inévitablement impliqué dans le conflit.

On pourrait certes débattre longuement des droits et des devoirs des États neutres, ou de la fameuse distinction entre droit de la neutralité et politique de neutralité, qui est de nouveau évoquée en Suisse. Mais on peut aussi s'épargner tout cela en se concentrant simplement sur le principe fondamental : celui qui veut rester neutre (ce qui est encore aujourd'hui un droit) doit traiter les belligérants de manière aussi équitable que possible. Celui qui favorise un camp, que ce soit pour des raisons idéologiques ou par manque de force nécessaire pour imposer sa neutralité, deviendra tôt ou tard partie prenante au conflit.

C'est pourquoi, si la Suisse moderne veut rester neutre, elle doit comprendre les conflits des autres États et se comporter de manière aussi équitable que possible, qu'il s'agisse de guerres économiques « froides » ou de guerres « chaudes » avec des échanges de tirs. L'initiative sur la neutralité veut ancrer ce principe dans notre Constitution, et c'est une bonne chose.



« Quand on veut vraiment faire la paix entre deux personnes en conflit, on doit prendre en compte les deux points de vue et parler aux deux. »



INITIATIVE SUR LA NEUTRALITÉ

OUI À LA NEUTRALITÉ SUISSE



Si l'on suit le débat sur la neutralité, on pourrait croire que tout le monde est en faveur de la neutralité et que personne ne souhaite adhérer à l'OTAN. En politique, on entend régulièrement affirmer que la neutralité est compatible avec une coopération militaire croissante entre la Suisse, l'UE et l'OTAN.

10 personnes d'horizons politiques différentes répondent à nos questions et soulignent que la neutralité suisse est un enjeu qui dépasse les frontières partisans.

Dr. Paul Widmer

Ancien ambassadeur, diplomate, professeur de relations internationales, auteur



Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Dr. Paul Widmer : La neutralité repose sur la crédibilité. Or, celle-ci ne peut être acquise que si l'on poursuit en temps de paix une politique qui permet d'être neutre en temps de guerre. Une adhésion à l'UE ou une coopération étroite avec une alliance militaire telle que l'OTAN est donc incompatible avec une neutralité crédible.

Quels arguments sont importants à vos yeux dans la campagne de votation ?

Les Suisses jouissent d'une plus grande liberté que les citoyens des pays voisins. Leur État est construit de bas en haut. La démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité limitent le pouvoir des puissants. En contrepartie, le citoyen moyen dispose de plus de droits. Les Suisses doivent toutefois être prêts à en payer le prix au besoin.

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Vroni Thalmann-Bieri : L'initiative sur la neutralité est plus nécessaire que jamais ! Les parties belligérantes ont besoin d'un partenaire neutre, capable, de jouer le rôle de médiateur. Malheureusement, la Suisse n'a cessé de commettre des erreurs qui ont affaibli la confiance dans notre neutralité. Ce n'est qu'avec cette votation que notre neutralité pourra retrouver le soutien nécessaire au sein de la société. Je trouve pour le moins préoccupant que la Turquie soit appelée à jouer le rôle de médiateur.

Pourquoi mettez-vous en place un comité de femmes* pour la campagne en faveur de l'initiative sur la neutralité ?

Les femmes ont toujours été le « pilier » de la société. Lorsque les hommes partaient à la guerre, elles continuaient à faire tourner la maison.

En effet, les femmes ont toujours été actives et capables d'assumer des responsabilités, et c'est encore le cas aujourd'hui. Nous sommes les égales des hommes et nous ne devons pas nous effacer ni exiger des quotas. Nous, les femmes, devons réapprendre à nous affirmer et à faire ce que nous savons bien faire.

Peu importe que ce soit en tant que femme d'affaires, mère de famille ou partenaire.

Ce rôle de médiatrice a toujours été notre force dans la famille, dans les PME ou dans la société.

**Vroni Thalmann-Bieri**

Conseillère nationale UDC et responsable des affaires sociales de la commune de Flühli (LU)

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Dr. David Vogelsanger : Notre neutralité permanente et armée est profondément enracinée dans le peuple et nous assure la paix depuis deux cents ans. Pourtant, des politiciens avides de reconnaissance ne cessent de la remettre en cause ou de l'affaiblir progressivement. Parmi ces tentatives figurent des formes de coopération avec l'UE et l'OTAN qui sont contraires à la neutralité. Une formulation sans ambiguïté dans la Constitution permettrait d'y mettre un terme.

Quels arguments sont importants à vos yeux dans la campagne de votation ?

La paix pour notre pays et le rôle bénéfique de la Suisse neutre pour la paix dans le monde sont notre priorité absolue. En tant qu'ancien délégué de la Croix-Rouge dans plusieurs zones de guerre et représentant officiel de la Suisse dans de nombreux pays, je sais à quel point notre neutralité est respectée dans pratiquement le monde entier. Seuls quelques politiciens de l'UE et de l'OTAN et leurs partisans suisses la dénigrent.



Dr. David Vogelsanger

Ambassadeur à la retraite, ancien délégué du CICR



Kevin Grangier

coordinateur romand de Pro Suisse

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Kevin Grangier : Oui, pour clarifier deux choses ! La première chose, c'est que nous ne voulons pas adhérer à l'OTAN, ni à l'UE. Nous ne voulons pas être dissous dans ces ensembles. La seconde chose, c'est que nous voulons coopérer tout en restant indépendants, et en assumant nos responsabilités militaires. La Suisse doit d'ailleurs rattraper son immense retard à ce sujet.

Quels sont pour vous les principaux arguments en faveur d'un oui à « l'initiative sur la neutralité » ?

La neutralité est un facteur essentiel de stabilité, de sécurité et de prospérité de la Suisse dans un monde en constante agitation. Observez l'évolution décennie après décennie de la carte de l'Europe et vous verrez de nombreux changements de frontières et d'Etats, sauf la Suisse. Véritable phare dans la tempête.

Massimiliano Ay

Secrétaire général du Parti Communiste suisse et membre du Grand Conseil tessinois

**Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?**

Massimiliano Ay : L'initiative définit la neutralité de l'État et empêche la soumission idéologique des partis euroatlantiques de droite et de gauche ainsi que du gouvernement, qui distord un concept indispensable à la paix et à notre sécurité. Il faut rétablir une politique étrangère et militaire indépendante : nous protégeons notre souveraineté nationale en évitant de nous lier à un camp géopolitique et en diversifiant nos partenaires commerciaux et militaires.

Quels arguments sont à votre avis importants dans la campagne de votation ?

La neutralité consiste à jeter un pont entre le système atlantique en déclin irréversible et les pays émergents, notamment l'Eurasie. La Suisse ne sera un acteur de la multipolarité que si elle évite de s'intégrer dans l'UE et l'OTAN (qui sont mal aimées par les trois quarts de l'humanité !). L'OTAN est une alliance impérialiste qui n'a jamais été défensive : y intégrer notre armée mettrait en danger nos conscrits que Süssli voudrait envoyer à l'étranger.

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Dr. Christoph Blocher : Les partisans de l'adhésion à l'UE et à l'OTAN savent très bien que le peuple suisse ne veut adhérer ni l'une ni l'autre organisation. Ils essaient donc de conclure des accords et font comme si nous étions extérieurs à ces organisations, même si nous y sommes liés. C'est le cas du traité de soumission à l'UE. Il en va de même pour les accords de coopération avec l'OTAN.

Quels arguments sont importants à vos yeux dans la campagne de votation ?

C'est désormais aussi le cas avec la neutralité. Tout le monde est en principe favorable à la neutralité, même ceux qui s'y opposent. C'est pourquoi l'initiative sur la neutralité est importante. Force est de souligner qu'une neutralité suisse crédible est d'une importance capitale pour le maintien de la paix et la réputation de la Suisse en matière de politique étrangère, ainsi que pour ses bons offices.

**Dr. Christoph Blocher**

Entrepreneur, ancien conseiller fédéral et ancien conseiller national



En action pour l'initiative de neutralité (de g. à dr.) : Stephanie Gartenmann, Severin Luder, Demi Hablützel, Angel Okaside et Lukas Fritz Hüppin.

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Stephanie Gartenmann : Même si de nombreuses personnes affirment rester attachées à la neutralité, la Suisse se rapproche factuellement de l'UE et de l'OTAN. L'initiative pour la neutralité permet enfin de clarifier la situation et de protéger durablement notre neutralité qui a fait ses preuves et qui est crédible. Voilà pourquoi elle est nécessaire.

Pourquoi mettez-vous en place un des jeunes pour la campagne en faveur de l'initiative sur la neutralité ?

Un comité des jeunes montre que la génération actuelle est favorable à une neutralité authentique. Nous souhaitons participer, informer et mobiliser pour une Suisse indépendante qui ne soit pas mêlée à des conflits étrangers. Si vous connaissez des personnes intéressées ou si vous êtes vous-même intéressé, veuillez me contacter à l'adresse stephanie.gartenmann@proschweiz.ch.



Stephanie Gartenmann

Etudiante en droit, membre du comité d'initiative « Initiative pour la neutralité », secrétaire générale Jeunes UDC Suisse

Roxann Barbezat

Députée, cheffe du groupe parlementaire
UDC au Grand Conseil (NE)



Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Roxann Barbezat : Oui ! Conseil fédéral et Parlement veulent jouer dans la cour des grands. Nous avons perdu cette neutralité dont le monde a tant besoin. Le flop du Bürgenstock a montré que nous ne sommes plus en mesure de proposer ces bons offices qui avaient fait notre réputation. La gloire personnelle l'emporte sur la neutralité, il faut corriger.

Quels sont pour vous les principaux arguments en faveur d'un oui à l'« initiative sur la neutralité » ?

La neutralité, c'est la paix ; grâce à elle, la Suisse a pu éviter les plus grandes guerres de l'histoire, mais aussi devenir un partenaire crédible et incontournable de la paix ; elle est devenue le siège de nombreuses organisations internationales et a pu offrir ses Bons Offices entre des nations belligérantes, permettant dialogue et médiation.



Verena Tobler Linder

Sociologue, ethnologue, médiatrice et
conseillère en organisation

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Verena Tobler Linder : La politique d'expansion occidentale a créé des déséquilibres dans le monde entier. L'OTAN contribue également à maintenir cette situation. Il est clair que la Suisse se porte bien grâce à son succès économique et parce qu'elle n'a plus participé à des guerres. L'initiative pour la neutralité garantit que la Suisse n'adhérera pas à l'OTAN qui est une alliance militaire. À l'avenir, notre pays alignera sa politique sur celle de l'ONU et œuvrera pour la paix et l'équilibre.

Il semble que la gauche politique soit divisée sur cette initiative. Mais il existe des personnes engagées comme vous, quels seront vos principaux arguments ?

L'ancienne génération de militants de gauche pense de manière systémique et est sensible aux structures, la nouvelle génération est particulièrement individualisée et sensible aux individus : ces nouveaux militants de gauche constatent que l'économie illimitée et inégale détruit la durabilité écologique et sociale, mais ils nient que la migration aggrave les problèmes. Dans un pays où les maisons, les routes et les rails se multiplient, les agriculteurs sont appelés à disparaître : une entente au-delà des clivages politiques cherche à briser ce cercle vicieux !

Cette initiative sur la neutralité est-elle vraiment nécessaire ?

Werner Salzmann : Oui, nous devons clarifier les implications de la neutralité. En matière de droit de la neutralité, la situation est très claire. En matière de politique de neutralité, nous devons fixer des lignes directrices au Conseil fédéral en précisant clairement les limites dans lesquelles la Suisse peut participer à des sanctions. Nous ne pouvons pas permettre que la Suisse ne soit plus perçue comme neutre par des pays tiers en raison de sa participation à des sanctions et de l'adoption de ses propres sanctions. Cela affaiblit nos efforts en matière d'aide humanitaire et notre position en tant que médiateur potentiel pour la paix dans le monde.

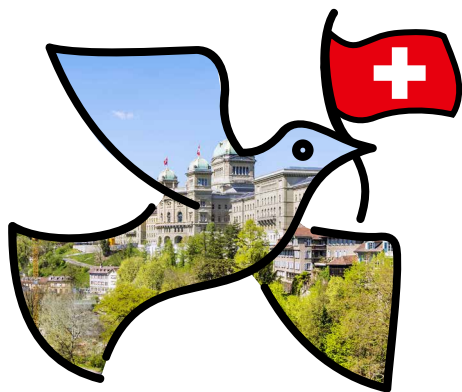
Quels arguments sont importants à vos yeux dans la campagne de votation ?

- Cette initiative confère à la neutralité la place qui lui revient dans la Constitution fédérale en l'inscrivant dans les articles consacrés aux buts de la Confédération.
- La coopération nécessaire à la préparation d'une défense commune avec les pays voisins reste garantie, puisque l'article 54a, alinéa 2, stipule clairement que la coopération est assurée en cas d'attaque directe et pour la préparation à un tel cas.



Werner Salzmann, Conseiller aux États, colonel, membre de la Commission de la sécurité du Conseil des États

- À l'article 54a, alinéa 3, l'initiative prévoit que la Suisse n'assume, dans le cadre de ses obligations envers l'Organisation des Nations Unies (ONU), que les sanctions nécessaires pour empêcher le contournement de mesures coercitives non militaires prises par d'autres États. La politique de neutralité est ainsi ramenée au niveau de « l'accord de Minsk » et fournit au Conseil fédéral des lignes directrices claires pour le processus de sanction. Cela facilite son travail en matière de politique étrangère et évite à la Suisse de se retrouver dans des situations difficiles. La neutralité confère à un pays une crédibilité en tant que médiateur ou hôte lors de négociations internationales (p. ex. pour des pourparlers de paix). La Suisse, par exemple, jouit d'une confiance mondiale en tant que lieu de négociation neutre. Ne mettons pas cela en péril. La neutralité peut contribuer à éviter les tensions militaires avec les pays voisins, notamment dans les régions géopolitiques sensibles.
- La neutralité n'est pas seulement un moyen diplomatique, mais aussi un instrument de politique de sécurité qui protège la Suisse contre les attaques d'autres États. Avec cette initiative, nous envoyons un signal clair : nous ne voulons plus nous ingérer dans les affaires des autres et souhaitons traiter tous les États sur un pied d'égalité. Cette position n'est pas toujours facile à tenir, mais elle nous a protégés de la guerre pendant plus de 150 ans. Un État neutre ne participe pas activement à des alliances militaires ou à des guerres. Cela réduit le risque d'être entraîné dans des conflits internationaux.
- Un État neutre peut fournir une aide humanitaire sans être perçue comme partial. Cela renforce son rôle dans le domaine du développement international et des interventions en cas de catastrophe.
- La neutralité permet d'entretenir des relations économiques simultanément avec plusieurs parties, car cela évite de devoir participer à des sanctions ou à des conflits commerciaux entre blocs de pouvoir.
- La neutralité est pour nous un sujet consensuel qui renforce la cohésion sociale. En Suisse, la neutralité fait partie de l'identité nationale. Elle renforce également la volonté de défense dont dépend l'armée.



Peter Beutler

Dr phil. nat., membre du PS, ancien député
au Grand Conseil lucernois, auteur bien
connu de romans policiers



La simple existence de l'initiative sur la neutralité est un signe positif et une chance !

La Suisse est un pays neutre et devrait préserver cette neutralité. Le Concours Eurovision de la chanson (ESC) fait-il preuve de racisme ? La Russie a été suspendue de l'ESC après son attaque contre l'Ukraine en 2022. Toutefois, l'ESC refuse de prendre une mesure similaire à l'encontre d'Israël. L'attention se concentre ici sur la guerre en Ukraine et le massacre à Gaza. À première vue, on pourrait avoir l'impression que l'attaque contre Gaza est considérée comme légitime, tandis que celle contre l'Ukraine est jugée illégitime.

Ces deux conflits militaires sont extrêmement sanglants et il s'agit dans les deux cas d'une invasion. Il ne fait aucun doute que les événements en Ukraine et à Gaza constituent une violation du droit international. Or, il est inapproprié de qualifier un camp de « bon » et l'autre de « mauvais ». C'est pourtant précisément ce que semble faire l'ESC, qui s'est manifestement aligné sur les directives de l'UE.

Il est certain qu'un camp peut apparaître beaucoup plus inhumain que l'autre. En Ukraine, qui compte environ 40 millions d'habitants, on déplore des milliers de victimes civiles, entre 7 000 et 9 000 selon les sources. Dans la bande de Gaza, en revanche, qui compte deux millions d'habitants, ce chiffre dépasse largement les 50 000. Bien qu'ils soient qualifiés de terroristes par l'agresseur – en l'occurrence l'armée israélienne –, il s'agit pour la plupart d'enfants, d'adolescents et de femmes de tous âges.

Il ne doit pas importer lequel des deux camps est considéré comme le plus agressif. Les deux doivent bénéficier du même traitement, avec une exigence claire de respect des droits humains et d'aide humanitaire, dans l'esprit d'une véritable neutralité. Le peuple suisse sera bientôt appelé à se prononcer sur l'initiative dite « sur la neutralité ». Le fait même que cette initiative ait vu le jour est un signe positif et doit être considéré comme une chance. Pour l'instant, les perspectives sont bonnes. J'espère que cette tendance se maintiendra jusqu'à la votation.





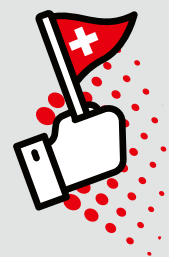
Appel urgent aux dons pour la campagne de votation : « Initiative pour la neutralité - Oui »



Sélectionnez le mode de paiement souhaité. Lien pour les dons.
Si vous souhaitez recevoir un bulletin de versement, veuillez nous contacter par téléphone au 031 356 27 27.



E-banking ou Twint possible



Action : Commandez votre drapeau pour balcon

Tout porte à croire que nous voterons sur l'initiative sur la neutralité au cours du premier semestre 2026. Il est donc grand temps de monter au créneau pour notre neutralité suisse. Le 1er août est notre fête nationale. Profitons de cette journée pour lancer un signal fort en faveur de la neutralité armée, permanente et intégrale de la Suisse. Commandez vos drapeaux sur Boutique - Pro Suisse Foto. « 5 francs par drapeau seront reversés pour la campagne de votation ! » Merci.

Si tu souhaites soutenir activement la campagne de votation, contacte-nous : aktion@proschweiz.ch

Visite notre boutique en ligne



A ne pas manquer

Samedi, 5 juillet 2025, 11 heures

Halle polyvalente, Kasernenstrasse 15, 3014 Berne

**Christoph Blocher s'exprime
à l'occasion du 150e anniversaire
de la mort de :**



Guillaume Henri Dufour
Général, ingénieur, cartographe

**«Guillaume
Henri Dufour
et son
importance
pour la Suisse»**

Ouverture des portes dès 10 heures – places de stationnement gratuites disponibles – Au départ de la gare principale de Berne: tram en direction de la gare de Wankdorf, durée du trajet env. 7 minutes jusqu'à l'arrêt de « Breitenrain »

Après la manifestation, une petite collation sera offerte.

Chacun y est cordialement invité.

Pour des informations complémentaires: info@dufour150.ch – tél. 031 356 27 27
Dufour150, case postale, 3822 Lauterbrunnen

Veuillez nous communiquer votre adresse e-mail sur info@prosuiss.ch

Nous pourrions ainsi vous tenir au courant. Nous respectons strictement les directives de protection des données et ne transmettons pas les adresses à des tiers.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat:
info@prosuiss.ch
tél. 031 356 27 27

+PRO | Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Case postale, 3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27, info@prosuiss.ch
www.prosuiss.ch